



INFORMATION MUNICIPALE



Un état des lieux a été effectué récemment dans les cimetières communaux de Saint Côme et Maruéjols et il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'est plus entretenu par les familles.

Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence de nos cimetières, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L2223-17 et L2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée des cimetières et à la mairie.

Le premier constat d'état d'abandon aura lieu en présence de Monsieur le Maire et de la secrétaire le :

Lundi 13 novembre à 10 heures au cimetière de Saint Côme

Lundi 13 novembre à 14 heures au cimetière de Maruéjols

Monsieur le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister à ce constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.